

CAHIER SPECIAL DES CHARGES GIN23001-10082

Marché de service relatif à « la conception et à la mise en œuvre d'un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat et d'accès à l'emploi dédié aux jeunes apprenant.e.s des Établissements de Formation Professionnelle appuyés par le Programme d'Appui à l'Insertion et à l'Emploi Décent par la Formation Professionnelle (PAIED-FP) »

| Nº | Questions | Réponses |
|-----------|---|---|
| 1 | Notre consortium souhaiterait savoir si le formulaire DUME est également exigé pour les structures non européennes. Si oui, certaines parties du formulaire semblant s'adresser uniquement aux entreprises européennes, pourriez-vous nous assurer qu'il leur suffit simplement de ne pas répondre aux questions qui ne s'appliquent pas à leur situation ? | Le DUME est exigé pour toute structure qui présente une offre pour ce marché. Dans le cas où il y a des questions qui ne s'appliquent pas à ladite structure, elle n'a pas à y répondre. |
| 2 | Dans le cadre d'un groupement, est-il obligatoire que tous les membres du consortium fournissent l'ensemble des documents administratifs notamment le Quitus Social (CNSS), le Quitus fiscal, etc. ? | Effectivement, chaque membre d'un groupement doit fournir les documents administratifs et les formulaires (formulaire d'identification, déclaration sur l'honneur, attestations de régularité fiscale et sociale, états financiers certifiés, DUME, attestations de non faillite, extraits de casier judiciaire, etc. |
| 3 | Est-ce que la référence d'un sous-traitant peut compléter les références d'un soumissionnaire qui fait recours à la sous-traitance ? | Oui la référence sera comptabilisée si elle répond au critère défini dans le CSC et à condition de fournir un document par lequel le sous-traitant autorise explicitement le soumissionnaire en question à utiliser ladite référence. Par ailleurs, dans ce cas, il faudra fournir également les documents prouvant qu'il n'existe pas de motifs d'exclusion dans son chef (DUME dûment rempli et signé par le représentant habilité du sous-traitant, quitus fiscal, quitus social, extrait du casier judiciaire et attestation de non faillite) – voir paragraphe 3.4.9.2 I du CSC. |

| | | |
|---|---|---|
| 4 | <p>Pour l'Expert.e entrepreneuriat / stratégie de développement de projet entrepreneurial (4 personnes) – il est demandé pour l'un des experts, au moins 01 expérience dans la formation des formateurs : Est-ce qu'il s'agit d'une qualification (être certifié) en tant que formateur des formateurs ou juste une expérience dans la formation des formateurs suffit (une attestation justifiant cette expérience est-elle obligatoire) ?</p> | <p>Il s'agit ici d'une expérience de formation des formateurs (oui, une attestation est obligatoire. Toute qualification et expérience non justifiées par la copie du diplôme et de l'attestation de travail/services ne seront pas comptabilisées).</p> |
| 5 | <p>Aussi, j'avais participé à une partie de la réunion d'information lundi 15/09, mais je n'ai pas pu tout suivre, pouvez-vous renvoyer le compte-rendu et l'enregistrement de la réunion ?</p> | <p><u>Réunion d'information GIN23001-10082-20250915_120925UTC-Meeting Recording.mp4</u></p> |
| 6 | <p>Je voudrais savoir si un même partenaire, sous-traitant peut être listé sur plusieurs groupements. Est-ce que cela est possible ?</p> | <p>Si le partenaire auquel vous faites mention est membre d'un groupement, il ne peut pas être membre de plus d'un groupement.</p> <p>Si le partenaire est un sous-traitant, il peut figurer dans l'offre de plusieurs soumissionnaires.</p> |
| 7 | <p>Je me permets une dernière question dans la limite du délai prévu. Avez-vous une idée plus ou moins précise de la répartition souhaitée des apprenants entre les parcours entrepreneuriat et emploi salarié ? Sinon, pourriez-vous nous indiquer quelle a été la répartition réelle des apprenants entre ces deux parcours lors de la phase pilote, à l'issue de la phase de sensibilisation ?</p> | <p>Nous souhaitons au moins 280 jeunes au total qui suivraient la voie entrepreneuriale pour atteindre l'objectif des 1 000 à la fin du projet.</p> <p>Nous avons eu pratiquement 50% des élèves qui ont choisi la voie entrepreneuriat la première année. On devra donc sûrement viser 60 à 70% cette année.</p> |
| 8 | <p>La durée globale de la mission est fixée à 15 mois. Pourriez-vous nous confirmer si les frais de transport (local et international) sont pris en charge par Enabel uniquement pour les experts, ou s'ils couvrent également l'équipe de backstopping ?</p> | <p>Les frais de transport local ne sont pas à la charge d'Enabel, il est bien mentionné au paragraphe 3.4.4 du CSC qu'ils doivent être inclus dans votre prix.</p> <p>En ce qui concerne les billets pour les voyages internationaux des experts clés, ils sont remboursés par Enabel au réel sur présentation des pièces justificatives (et chaque voyage EN CLASSE ECONOMIQUE doit préalablement être autorisé par le Enabel). Si dans votre offre, vous proposez une équipe de backstopping et/ou d'appui, il vous faudra justifier la plus-value de leur déplacement en Guinée dans le cadre de la mission.</p> |

| | | |
|----|---|---|
| 9 | Dans le DAO, il est mentionné que le prestataire doit inclure dans son offre les frais de déplacement, y compris les billets d'avion internationaux. | Sauf erreur de notre part, cette mention ne figure pas dans le CSC (paragraphe 3.4.4 ndlr.) |
| 10 | Or, plus loin, il est indiqué que ces billets seront pris en charge par Enabel sur présentation de justificatifs et ne doivent pas être intégrés dans le prix homme-jour. Pourriez-vous clarifier ce point afin d'éviter tout risque de double comptabilisation ? | Les billets seront effectivement pris en charge par Enabel (remboursement au réel sur présentation des pièces justificatives). |
| 11 | À la page 13 du DAO, figure la mention « Formation nécessaire à l'usage ». Pourriez-vous préciser la nature exacte de cette formation, les bénéficiaires visés, ainsi que les modalités attendues (contenu, durée, livrables éventuels) ? | Il s'agit d'une formulation standard de nos CSC pour indiquer tout ce qui doit être éventuellement inclus dans le prix. Dans ce marché, il n'y a pas de formation nécessaire à l'usage. Les formations prévues sont celles indiquées dans la partie 5 du CSC (TdR). |
| 12 | Enfin, nous aimerais savoir s'il serait envisageable d'accorder une extension du délai de soumission ? | Une extension du délai de soumission est incompatible avec les objectifs du marché et du projet. |

En outre, vous trouverez ci-dessous des Etablissements de Formation Professionnelle (EFP) appuyés par le PAIED/FP :

CAFPPS de Kipé

Situé à Kaporé, derrière l'École Nationale des Postes et Télécommunications de Kipé (ENPT), le Centre d'Apprentissage de Formation Professionnelle Post Primaire et Secondaire (CAFPPS) de Kipé vise à devenir, d'ici 2030, un centre de référence en formation professionnelle. Sa mission est de **former des jeunes filles, garçons et femmes dans trois filières : couture, coiffure et restauration/bar-restaurant, selon l'Approche Par Compétences (APC). La formation dure 9 mois et conduit au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)**, avec 15 % de théorie, 85 % de pratique et un mois de stage en entreprise.

Le centre emploie 24 agents et dispose d'instances de gouvernance et de coordination (direction, conseils, chargés de filières, etc.) pour assurer la qualité de la formation et favoriser l'insertion socio-professionnelle ou l'auto-emploi des apprenants.

CFP de Kindia

Situé au quartier Manquepas, près du Grand marché, le Centre de Formation Professionnelle de Kindia (CFP/Kindia) est un établissement public de type A, devenu CFP en 1984 après sa création en 1933 comme Centre Artisanal. Sa vision est de devenir, d'ici 2030, un centre d'excellence reconnu dans la formation des jeunes pour répondre aux besoins du marché du travail.

Il offre une **formation initiale et un perfectionnement technique dans six filières — électricité bâtiment, mécanique-auto, chaudronnerie, menuiserie-ébénisterie, maçonnerie et plomberie — sur trois ans, sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Les cours, dispensés selon l'Approche Par Compétences (APC)**, combinent 30 % de théorie, 70 % de pratique et un stage en entreprise.

Le centre emploie 18 agents et est structuré autour d'instances de gouvernance et de coordination (direction, Conseils d'Etablissement, des professeurs et des apprenants, responsables de filières, chargé des stages), assurant la qualité de la formation, l'insertion professionnelle et le perfectionnement des travailleurs de l'informel.

ENAE de Tolo

Crée en 1932 sous le nom d'« École de Labour du Fouta », l'École Nationale d'Agriculture et d'Élevage (ENAE) de Tolo est la plus ancienne école d'agriculture d'Afrique de l'Ouest. Située à 23 km de Mamou, c'est un établissement public à régime d'internat relevant du secteur primaire.

Elle forme des techniciens de niveau Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en agriculture et élevage, pour des cycles de 2 à 3 ans, avec une qualification d'assistant ou contrôleur technique. Sa mission inclut la formation initiale et continue, le soutien à la communauté, la modernisation de l'apprentissage traditionnel, la production de biens et services pour l'autofinancement et le développement de partenariats avec le secteur agropastoral.

Ses objectifs portent sur la professionnalisation des jeunes, l'insertion des diplômés, la promotion de l'équité et du genre, la protection de l'environnement, le développement local, l'entrepreneuriat agropastoral, la création de nouvelles filières et la formation continue des formateurs.

CEED de Pita

Créé en 1997, le Centre d'Éducation à l'Environnement et au Développement (CEED) de Pita est un établissement public de formation professionnelle de type B, à régime d'internat, rattaché au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Situé dans la sous-préfecture de Sintaly, près du barrage de Kinkon, il est le seul centre en Guinée à former au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en environnement.

Sa mission est de former des techniciens et animateurs en environnement et météorologie, de promouvoir des pratiques durables, de contribuer aux politiques environnementales et de soutenir le développement local. Le centre met l'accent sur la gestion des ressources naturelles, la lutte contre les changements climatiques et la sensibilisation communautaire.

Sa vision est de devenir, d'ici 2030, un centre d'excellence et de référence en formation environnementale, ouvert à l'échelle nationale et sous-régionale, capable d'attirer étudiants et professionnels d'autres pays pour des échanges et un perfectionnement dans le domaine environnemental.